

**Arrêté fédéral
portant approbation de l'accord de libre-échange entre
les Etats membres de l'AELE et les Etats de l'Amérique
centrale (conclu avec le Costa Rica et le Panama)**

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹;
vu le message du Conseil fédéral du 4 septembre 2013²,
arrête:*

Art. 1

¹ L'accord de libre-échange du 24 juin 2013 entre les Etats membres de l'AELE et les Etats de l'Amérique centrale³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 101

² FF 2013 7221

³ RS ...; FF 2013 7265

